

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3987-2016 Phase 1

Date : 15 mars 2017

HEURE	REMARQUES
9 h 30	Reprise de l'audience du 14 mars 2017
9 h 30	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 31	<u>M^e Marie Lemay Lachance (Gaz Métro) produit :</u> B-0169, en liasse : requête pour faire approuver des transactions d'achat auprès de Sceptre Ressources Limited et un contrat d'acquisition de gaz naturel auprès de Novergaz (1994) Inc., déposée par Société en commandite Gaz Métropolitain dans le dossier R-3339-95, décision D-95-80 rendue par la Régie du gaz naturel le 8 décembre 1995 dans le dossier R-3339-95, requête pour faire autoriser la procédure d'approbation des contrats d'approvisionnement en gaz naturel conclus entre la Société et certaines entreprises affiliées, déposée par Société en commandite Gaz Métropolitain dans le dossier R-3338-95 et décision D-95-79 rendue par la Régie du gaz naturel le 8 décembre 1995 dans le dossier R-3338-95
9 h 33	<u>M^e Lemay Lachance dépose :</u> <u>Argumentation de Gaz Métro – Phase 1B, non cotée</u>
9 h 34	Argumentation finale en chef de Gaz Métro par M ^e Marie Lemay Lachance
9 h 43	Questions par la Formation à M ^e Marie Lemay Lachance
9 h 49	M ^e Lemay Lachance indique qu'elle reviendra sur l'aspect faisant l'objet de questions de la part de la Formation lors de la réplique Elle cède la parole à son confrère, M ^e Vincent Locas, pour la poursuite de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro
9 h 50	Argumentation finale en chef de Gaz Métro par M ^e Vincent Locas
10 h 04	Fin de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro par M ^e Vincent Locas
10 h 04	Question par Mme Louise Pelletier à M ^e Locas
10 h 09	M ^e Locas mentionne qu'il reviendra sur l'aspect provisoire versus final en réplique
10 h 09	Question par M ^e Simon Turmel à M ^e Locas
10 h 11	Argumentation finale de l'ACIG par M ^e Guy Sarault
10 h 25	<u>M^e Sarault produit :</u> C-ACIG-0022 : illustration basée sur l'exemple présenté en audience par Gaz Métro – Coût pour l'acheteur de GNR – proposition de Gaz Métro et de l'ACIG
10 h 26	Poursuite de l'argumentation finale de l'ACIG par M ^e Guy Sarault
10 h 31	Fin de l'argumentation finale de l'ACIG par M ^e Guy Sarault
10 h 31	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 45
10 h 50	Reprise de l'audience
10 h 50	<u>M^e Pierre-Olivier Charlebois (FCEI) dépose :</u>

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3987-2016 Phase 1

Date : 15 mars 2017

HEURE	REMARQUES
	<u>Plan d'argumentation de l'intervenante Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, non coté</u>
10 h 51	Argumentation finale de la FCEI par M ^e Pierre-Olivier Charlebois
11 h	Fin de l'argumentation finale de la FCEI par M ^e Pierre-Olivier Charlebois
11 h 01	<u>M^e Geneviève Paquet (GRAME) dépose :</u> <u>Argumentation du GRAME, non cotée</u>
11 h 01	Argumentation finale du GRAME par M ^e Geneviève Paquet
11 h 16	Fin de l'argumentation finale du GRAME par M ^e Geneviève Paquet
11 h 17	Question par M ^e Turmel à M ^e Paquet
11 h 18	Argumentation finale de SÉ-AQLPA par M ^e Dominique Neuman
11 h 47	Fin de l'argumentation finale de SÉ-AQLPA par M ^e Dominique Neuman
11 h 47	Questions par M ^e Marc Turgeon à M ^e Neuman
11 h 54	Fin des questions par M ^e Marc Turgeon à M ^e Neuman
11 h 54	Question par M ^e Turmel à M ^e Neuman
11 h 58	Argumentation finale de l'UMQ par M ^e Catherine Rousseau
12 h 02	Fin de l'argumentation finale de l'UMQ par M ^e Catherine Rousseau
12 h 03	<u>M^e Rousseau dépose :</u> <u>Argumentaire de l'Union des municipalités du Québec, non coté</u>
12 h 04	L'audience est suspendue
12 h 12	Reprise de l'audience
12 h 12	Réplique en chef de Gaz Métro par M ^e Marie Lemay Lachance
12 h 14	M ^e Marie Lemay Lachance cède la parole à son confrère, M ^e Vincent Locas, pour la poursuite de la réplique en chef de Gaz Métro
12 h 20	Fin de la réplique en chef de Gaz Métro par M ^e Vincent Locas
12 h 21	Questions par M ^e Marc Turgeon à M ^e Locas
12 h 24	Fin des questions par M ^e Marc Turgeon à M ^e Locas
12 h 25	Remerciements. Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	, Johanne Lebus, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 15 MARS 2017

DOSSIER : R-3987-2016 PHASE 1

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE
MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2017

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^c Simon Turmel (Président de la formation), de même que M^c Marc Turgeon et Mme Louise Pelletier**

La procureure de la Régie est **M^c Amélie Cardinal**

La **requérante** est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)

Représentée par M^c Marie Lemay Lachance et M^c Vincent Locas

Les **intervenants** qui participent à la présente audience sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)

Représentée par M^c Guy Sarault

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Représentée par M^c Pierre-Olivier Charlebois

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)

Représenté par M^c Geneviève Paquet

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)

Représenté par M^c Dominique Neuman

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^c Catherine Rousseau

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3987-2016 Phase 1

Date : 15 mars 2017

COTE	DESCRIPTION	DÉPOSÉ PAR
B-0169, en liasse	Requête pour faire approuver des transactions d'achat auprès de Sceptre Ressources Limited et un contrat d'acquisition de gaz naturel auprès de Novergaz (1994) Inc., déposée par Société en commandite Gaz Métropolitain dans le dossier R-3339-95, décision D-95-80 rendue par la Régie du gaz naturel le 8 décembre 1995 dans le dossier R-3339-95, requête pour faire autoriser la procédure d'approbation des contrats d'approvisionnement en gaz naturel conclus entre la Société et certaines entreprises affiliées, déposée par Société en commandite Gaz Métropolitain dans le dossier R-3338-95 et décision D-95-79 rendue par la Régie du gaz naturel le 8 décembre 1995 dans le dossier R-3338-95	M ^e Marie Lemay Lachance
Non cotée	Argumentation de Gaz Métro – Phase 1B	M ^e Marie Lemay Lachance
C-ACIG-0022	Illustration basée sur l'exemple présenté en audience par Gaz Métro – Coût pour l'acheteur de GNR – proposition de Gaz Métro et de l'ACIG	M ^e Guy Sarault
Non coté	Plan d'argumentation de l'intervenante Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	M ^e Pierre-Olivier Charlebois
Non cotée	Argumentation du GRAME	M ^e Geneviève Paquet
Non coté	Argumentaire de l'Union des municipalités du Québec	M ^e Catherine Rousseau